

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CONF.69/L.31 (Abstract)
5 juillet 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Athènes, 17 août-7 septembre 1977
Point 8 de l'ordre du jour provisoire.
Normalisation nationale

LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES :
REVE OU REALITE*

Communication présentée par le Canada

Résumé

Chaque pays devrait adopter une forme unique pour chaque nom de lieu. Dans chaque langue, les noms identiques devraient être traités et écrits de la même manière selon les mêmes règles. Chaque nom devrait être utilisé sous une seule forme ou avoir un équivalent obtenu selon une transposition alphabétique normalisée sur le plan international. Les noms étrangers devraient conserver leur forme originale dans la mesure du possible et selon le contexte. Il faudrait encourager l'utilisation d'une transcription internationale plutôt que l'emploi des systèmes anglais, français ou allemand. Les pays multilingues devraient recourir au bilinguisme parallèle et non au bilinguisme superposé. Il faudrait inciter les spécialistes des noms géographiques à considérer que la normalisation des noms géographiques est le problème le plus important qu'ils ont à résoudre.

* Par Henri Dorion, professeur de géographie à l'Université Laval,
Québec, Qué. (Canada).